La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

# SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER DECEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 1ER DECEMBRE 2025, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

| *Membres du Conseil de ville* | *Titre* | *Présent. e* | *Absent. e* |
|---|---|---|---|
| Monsieur Simon Deschênes | Maire | ☒ | ☐ |
| Monsieur Mario Dupuis | Conseiller district nº 1 | ☒ | ☐ |
| Madame Ariane Lévesque | Conseillère district nº 2 | ☒ | ☐ |
| Monsieur Marc Portelance | Conseiller district nº 3 | ☒ | ☐ |
| Madame Allison Servant | Conseillère district nº 4 | ☒ | ☐ |
| Monsieur Richard Bujold | Conseiller district nº 5 | ☒ | ☐ |
| Monsieur Serge Chrétien | Conseiller district nº 6 | ☒ | ☐ |

| *Autres personnes* | *Titre* | | |
|---|---|---|---|
| Monsieur Martin Richard | Directeur général | ☒ | ☐ |
| Madame Josée Latour | Trésorière | ☒ | ☐ |
| Madame Andréanne Tousignant | Greffière | ☒ | ☐ |

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

**1. Ouverture**

25-12-249 **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

**3. Approbation des procès-verbaux**

25-12-250 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, Il EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

**4. Information**

4.1 Défilé de Noël

Le samedi 6 décembre, entre 16h et 18h, au parc Gérard-Robinson se tiendra le Village de Noël. Grâce aux nombreux bénévoles, cet évènement sera assurément, encore cette année, un succès.

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

4.2 Marché de Noël gourmand de la Haute-Gaspésie

Le dimanche 7 décembre à la Seigneurie des Monts, se tiendra le Marché de Noël gourmand de la Haute-Gaspésie. Les artisans gourmands de la région vous offriront leurs excellents produits. À ne pas manquer.

4.3 Arbre généreux

Cette tradition bien installée revient du 5 au 14 décembre. Plus de 350 enfants ont été sélectionnés par les intervenants et professeurs pour recevoir un cadeau de la part des citoyens. Merci aux bénévoles.

4.4 La Guignolée

La Guignolée de Partagence est en cours. Il est actuellement possible de faire des dons en ligne et les 4, 5 et 6 décembre dans l'entrée de l'épicerie, des bénévoles recueilleront les dons. Les organismes communautaires évaluent les demandes pour s'assurer que les dons vont aux personnes dans le besoin.

4.5 Budget

La séance du budget se tiendra le 15 décembre à 19h. Cette séance sera télédiffusée.

4.6 Déneigement

L'hiver s'est installé. La Ville et les citoyens vivent des enjeux liés au déneigement et au stationnement, surtout la nuit. Le stationnement est donc interdit de 22h à 7h.

4.7 Refonte de la carte électorale

Dans le cadre de la refonte de la carte électorale, les élus de la Gaspésie ont fait des pressions politiques pour que la Gaspésie ne perde pas un député. La cause s'est rendue en cour d'appel et le jugement a confirmé la fusion des deux comtés. Il y aura donc un seul député provincial pour toute la Gaspésie.

4.8 Éolien

Le 18 novembre dernier, l'Alliance de l'énergie de l'Est a conclu une entente de 1500 MW avec Hydro-Québec. C'est un projet structurant pour la région. Le maire en profite pour rappeler que la Ville obtient des redevances des projets éoliens, même si aucune éolienne n'est sur son territoire.

## 5. Administration

25-12-251 5.1 Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour l'année 2026, tel que présenté ci-dessous :

Lundi 12 janvier, lundi 2 février, lundi 2 mars, **mardi** 7 avril, lundi 4 mai, lundi 1er juin, lundi 6 juillet, **mardi** 8 septembre, lundi 5 octobre, lundi 2 novembre, lundi 7 décembre. Notez qu'il n'y aura pas de séance ordinaire au mois d'août.

Toutes les séances débuteront à 20 h00.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

5.2 Dépôt du registre relatif aux dons reçus par les élus en 2025

La greffière n'a reçu aucune déclaration des élus relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, supérieur à 200 $, reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée.

25-12-252 5.3 Autorisation de signature – Servitude sur le lot 4 882 917- Sentier Mer et Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville désire implanter un sentier sur le lot 4 882 917, propriété de la Fabrique de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser cette situation par l'obtention d'une servitude établie selon les documents préparés par Christian L'Italien, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT la promesse de servitude signée par Gaston Lévesque, président de la Fabrique, dont copie est déposée au dossier de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal autorise le maire, ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de servitude de passage à intervenir avec la Fabrique de Sainte-Anne-des-Monts;

Que les frais relatifs à la préparation des documents et leur publicité soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE

5.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., C.E-2.2), les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante, soit celles de M. Simon Deschênes, M. Mario Dupuis, Mme Ariane Lévesque, M. Richard Bujold, M. Marc Portelance, Mme Allison Servant et M. Serge Chrétien.

**6. Trésorerie**

6.1 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2025

Les états financiers au 31 octobre 2025 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

25-12-253 6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 octobre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois d'octobre 2025, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

25-12-254 6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 30 novembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n$^{os}$ 42594 à 42621, pour un montant de 836 132,60 $

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

- Les comptes à payer, chèques n$^{os}$ 42622 à 42693, pour un montant de 168 643,73 $
- Pour un total de 1 004 776,33 $

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

_____
Josée Latour, trésorière

25-12-255 6.4 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs:

- Marché de Noël Gourmand : 300 $
- Haute-Gaspésie Me Voici : 221,90 $

ADOPTÉE

**7. Urbanisme**

**8. Règlements**

**9. Travaux publics**

25-12-256 9.1 Acceptation d'une soumission - Aquateck Inc - Pompe verticale de la station de production

CONSIDÉRANT la résolution 25-10-213 autorisant un appel d'offres public pour la fourniture d'une pompe verticale pour la station de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT le rapport de vérification de la conformité des soumissions reçues, qui confirme que des deux soumissions reçues, la seule soumission conforme est celle de Aquateck Inc. Une copie du rapport est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'achat d'une pompe verticale, incluant l'ensemble des équipements de raccordements à Aquateck Inc., au montant de 220 181,77$, tx incluses. Cette dépense sera prise à même le transfert des revenus sur la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

D'autoriser le directeur des services techniques, Jean-François Landry, à signer toute documentation en lien avec la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

25-12-257 9.2 Autorisation de paiement – Entrepreneur Général F. Ouellet inc. – Hangar à l'aéroport, Paiement 2

CONSIDÉRANT la résolution 25-04-072 acceptant la soumission d'Entrepreneur Général F. Ouellet inc. au montant de 344 332,88$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la subvention reçue du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR);

CONSIDÉRANT que la demande de paiement 2 est représentative de l'avancement réel des travaux en date du 24 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'aucune quittance n'est nécessaire pour libérer le paiement 2;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 2 à Entrepreneur Général F. Ouellet inc. pour un montant de 181 854,98 $, taxes incluses.

ADOPTÉE

## 10. Loisirs

25-12-258 10.1 Acceptation de soumission – JSBC - Renouvellement de la politique culturelle

CONSIDÉRANT que la politique culturelle de la Ville a été adoptée en 2005;

CONSIDÉRANT le besoin d'actualiser cette politique et de prendre en compte les nouveaux enjeux du développement culturel, de la participation citoyenne et de l'inclusion;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées et que la soumission de JSBC présente une démarche approfondie qui convient mieux au mandat;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'Entente de développement culturel (EDC) la somme de 16 386,59 $ est réservée pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de JSBC pour le renouvellement de la politique culturelle au montant de 19 660,73 $, taxes incluses.

ADOPTÉE

25-12-259 10.2 Demande de subvention - Aide aux immobilisations - ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT que la Maison de la culture a besoin d'équipements pour la salle de spectacle et pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des conditions d'octroi de l'aide financière et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer 20 % du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

Que la Ville autorise le dépôt d'une demande dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations;

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et confirme qu'elle assumera 20 % des coûts du projet. Cette dépense sera prise à la dépense d'exercice et/ou au surplus accumulé;

Que la Ville autorise madame Monique Campion, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

**11. Incendie**

**12. Période de questions**

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

25-12-260 **13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 46.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

/at

**********